

PLUiH

Malgré l'opposition de la commune de Vocance au transfert de compétence urbanisme à Annonay Rhône Agglo, cette dernière a lancé la procédure d'élaboration du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) au 1^{er} janvier 2016.

3 élus référents de la Commune de Vocance ont suivi l'ensemble des groupes de travail organisé depuis plusieurs mois.

A présent, une première carte du potentiel foncier de Vocance vient de nous être remise.

Un registre de concertation est disponible à la mairie et à l'agglo (Château de la Lombardière 07430 Davézieux) aux horaires d'ouvertures habituelles.

Ce registre a pour objectif de recueillir les demandes, requêtes, remarques des habitants et propriétaires concernant la procédure et notamment sur le :

- Contenu des documents,
- Le diagnostic,
- Les orientations prises par le PADD,
- Des remarques suite à une réunion publique,
- Des demandes de terrain à classer en constructible, naturel, agricole...

Pour toutes questions concernant la procédure, le planning ou autre, veuillez contacter l'agglo par email à l'adresse suivante : cecile.ribaud@annonayrhoneagglo.fr

Nous tenons à vous préciser que 3 canaux sont à votre disposition pour faire remonter vos demandes :

- Par courrier au Président d'Annonay Rhône Agglo Château de la Lombardière 07430 Davézieux,
- Par email via boîte mail : cecile.ribaud@annonayrhoneagglo.fr
- Via le registre disponible en mairie de Vocance (Mairie de Vocance le village 07690 VOCANCE) ou celui disponible à l'Agglo Château de la Lombardière à Davézieux.

Le service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo vous informe qu'il n'est pas prévu de réponse rapide aux requêtes inscrites sur ces registres (d'où la nécessité d'envoyer un email quand c'est une simple question) mais que les requêtes, demandes et observations seront étudiées dans le cadre de la procédure.

Enfin, ces registres, en mairie et à l'agglo seront ouverts jusqu'à l'arrêt du PLUiH (aux alentours de fin 2018).

Le Conseil Municipal de Vocance

